



CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE



12453/08 (Presse 236)

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Session extraordinaire

### Affaires générales et relations extérieures

Bruxelles, le 13 août 2008

Président **M. Bernard KOUCHNER**  
Ministre des affaires étrangères et européennes

# P R E S S E

---

## Principaux résultats du Conseil

*Le Conseil a eu un échange de vues approfondi concernant la situation en Géorgie, sur la base d'une présentation de la Présidence relative aux efforts ayant abouti à un accord entre les parties.*

*Il a notamment :*

- rappelé que l'Union européenne s'était déclarée gravement préoccupée par les derniers développements en Géorgie ;*
- salué l'accord souscrit par les parties sur la base des efforts de médiation entrepris par l'Union européenne ;*
- exhorté les parties à respecter l'ensemble des engagements, à commencer par un cessez-le-feu effectif, et à en assurer la mise en œuvre effective et de bonne foi tant sur le terrain que dans les enceintes concernées ;*
- souligné l'engagement de l'Union européenne à contribuer activement à la mise en œuvre effective de ces principes ;*
- considéré que l'Union européenne devait se tenir prête à s'engager, y compris sur le terrain, pour soutenir tous les efforts, dont ceux de l'ONU et de l'OSCE, en vue d'une solution pacifique et durable des conflits en Géorgie.*

## SOMMAIRE<sup>1</sup>

**PARTICIPANTS..... 4**

### **POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**

**GEORGIE ..... 6**

### **AUTRES POINTS APPROUVÉS**

*aucun*

<sup>1</sup>

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

## PARTICIPANTS

Les gouvernements des États membres et la Commission européenne étaient représentés comme suit:

**Belgique:**

M. Karel DE GUCHT

Ministre des affaires étrangères

**Bulgarie:**

M. Ivailo KALFIN

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères

**République tchèque:**

M. Karel SCHWARZENBERG

Ministre des affaires étrangères

**Danemark:**

M. Per Stig MØLLER

Ministre des affaires étrangères

**Allemagne:**

M. Frank-Walter STEINMEIER

Vice-chancelier et ministre fédéral des affaires étrangères

**Estonie:**

M. Urmas PAET

Ministre des affaires étrangères

**Irlande:**

M. Peter POWER

Ministre adjoint au ministère des affaires étrangères, chargé du développement d'outre-mer

**Grèce:**

Mme Theodora BAKOYANNI

Ministre des affaires étrangères

**Espagne:**

M. Miguel Ángel MORATINOS

Ministre des affaires étrangères et de la coopération

**France:**

M. Bernard KOUCHNER

Ministre des affaires étrangères et européennes

**Italie:**

M. Enzo SCOTTI

Secrétaire d'État aux affaires étrangères

**Chypre:**

M. Markos KYPRIANOU

Ministre des affaires étrangères

**Lettonie:**

M. Māris RIEKSTIŅŠ

Ministre des affaires étrangères

**Lituanie:**

M. Petras VAITIEKŪNAS

Ministre des affaires étrangères

**Luxembourg:**

M. Jean ASSELBORN

Vice-premier ministre, ministre des affaires étrangères et de l'immigration

**Hongrie:**

Mme Kinga GÖNCZ

Ministre des affaires étrangères

**Malte:**

M. Steven BORG

Représentant au comité politique et de sécurité (COPS)

**Pays-Bas:**

M. Frans TIMMERMANS

Ministre des affaires européennes

**Autriche:**

Mme Ursula PLASSNIK

Ministre fédéral des affaires européennes et internationales

**Pologne:**

M. Radosław SIKORSKI

Ministre des affaires étrangères

**Portugal:**

M. Luís AMADO

Ministre d'État, ministre des affaires étrangères

**Roumanie:**

M. Lazăr COMĂNESCU

Ministre des affaires étrangères

**Slovénie:**

M. Dimitrij RUPEL

Ministre des affaires étrangères

**Slovaquie:**

Mme Oľga ALGAYEROVÁ

Secrétaire d'État au ministère des affaires étrangères

**Finlande:**

M. Alexander STUBB

Ministre des affaires étrangères

**Suède:**

M. Carl BILDT

Ministre des affaires étrangères

**Royaume-Uni:**

M. David MILIBAND

Ministre des affaires étrangères et du Commonwealth

M. Jim MURPHY

Ministre adjoint chargé des questions européennes

**Commission:**

M. Olli REHN

Membre

**Secrétariat général du Conseil:**

M. Javier SOLANA

Secrétaire général/Haut représentant pour la PESC

**POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT****GEORGIE**

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes :

- "1. Le Conseil rappelle que l'Union s'était déclarée gravement préoccupée par les derniers développements en Géorgie, et le conflit ouvert qui a éclaté entre la Russie et la Géorgie. De telles actions militaires ne sont pas une solution. Cette guerre a provoqué de nombreuses pertes de vies humaines, infligé des souffrances aux populations, entraîné des dégâts matériels considérables, et encore augmenté le nombre des personnes déplacées et réfugiées.

Une solution pacifique et durable des conflits en Georgie doit être fondée sur le plein respect des principes d'indépendance, de souveraineté et d'intégrité territoriale reconnus par le droit international et les résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

2. Dans ce contexte, l'urgence absolue est d'arrêter les souffrances et de faire cesser les combats. Le Conseil salue à cet égard l'accord souscrit hier par les parties sur la base des efforts de médiation entrepris par l'Union.

Les principes auxquels ont souscrit les parties sont les suivants :

- (1) Ne pas recourir à la force ;
- (2) Cesser les hostilités de façon définitive ;
- (3) Donner libre accès à l'aide humanitaire ;
- (4) Les forces militaires géorgiennes devront se retirer dans leur lieu habituel de cantonnement ;

- (5) Les forces militaires russes devront se retirer sur les lignes antérieures au déclenchement des hostilités. Dans l'attente d'un mécanisme international, les forces de paix russes mettront en oeuvre des mesures additionnelles de sécurité ;
- (6) Ouverture de discussions internationales sur les modalités de sécurité et de stabilité en Abkhazie et en Ossétie du sud.

Le Conseil exhorte les parties à respecter l'ensemble de ces engagements, à commencer par un cessez-le-feu effectif, et à en assurer la mise en œuvre effective et de bonne foi tant sur le terrain que dans les enceintes concernées. Il convient de mettre au point rapidement le mécanisme international.

3. Le Conseil souligne l'engagement de l'Union à contribuer activement à la mise en œuvre effective de ces principes. Ils feront l'objet aussi rapidement que possible d'une reprise dans une résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Le renforcement rapide des moyens d'observation de l'OSCE sur le terrain est crucial. L'Union agira en ce sens à l'OSCE. Le Conseil invite instamment les parties à ne pas faire obstacle aux activités des observateurs.

Le Conseil considère également que l'Union européenne doit être prête à s'engager, y compris sur le terrain, pour soutenir tous les efforts, dont ceux de l'ONU et de l'OSCE, en vue d'une solution pacifique et durable des conflits en Géorgie. Il invite le Secrétaire général/Haut Représentant, en liaison avec la Commission, à préparer à ce sujet des propositions, en vue de la réunion informelle d'Avignon les 5-6 septembre prochains.

4. Le Conseil souligne l'urgence humanitaire et la volonté de l'Union d'apporter l'aide indispensable aux populations. Le point a été fait des premières actions engagées, à la fois par la Commission et par les Etats membres. Le Conseil invite la Commission, en liaison avec la présidence, à continuer à assurer la coordination de l'aide européenne et à promouvoir des formules de mutualisation propres à en accroître l'efficacité et la pertinence.

Il est essentiel que toutes les parties s'engagent à respecter le droit international humanitaire et à faciliter l'acheminement sans entraves de l'assistance humanitaire à toutes les populations affectées, sans discrimination.

En outre, compte tenu des destructions engendrées par le conflit, le Conseil souligne la nécessité d'identifier dès à présent les besoins de reconstruction et de se préparer à y apporter au niveau de l'Union une contribution significative; il invite la Commission à lui faire rapport à ce sujet d'ici sa prochaine session. "



**AUTRES POINTS APPROUVÉS**

Aucun.

---